



CONSEIL D'ECOLE DU 12 NOVEMBRE 2020

Etaient présents :

- M. Chevestrier, Maire ;
- Mmes Di Mambro et Grignon, conseillères municipales ;
- Mme Boissière, DDEN ;
- M. Talvas, Mme Leverrier, M. Leroy, Mme Touraine, Mme Buisson, M. Rivière, Mme Frasin, Mme Macquaire, M. Blin, représentant-e-s de parents d'élèves ;
- Mme Lemahieu, coordinatrice Enfance-Jeunesse ;
- Mme Guibert, Mme Gosselin, Mme Sévin-Renault, Mme Laisney, Mme Rigollé, Mme Lattay, M. Amoros, M. Hubert, enseignant-e-s

Etaient excusés :

- Mmes Beaudoin et Guillard, adjointes au Maire ;
- Mme Le Meur, Inspectrice de l'Education Nationale ;
- Mme Pinel et Mme Masson, enseignantes
- Mme Havel, représentante de parents d'élèves

ORDRE DU JOUR

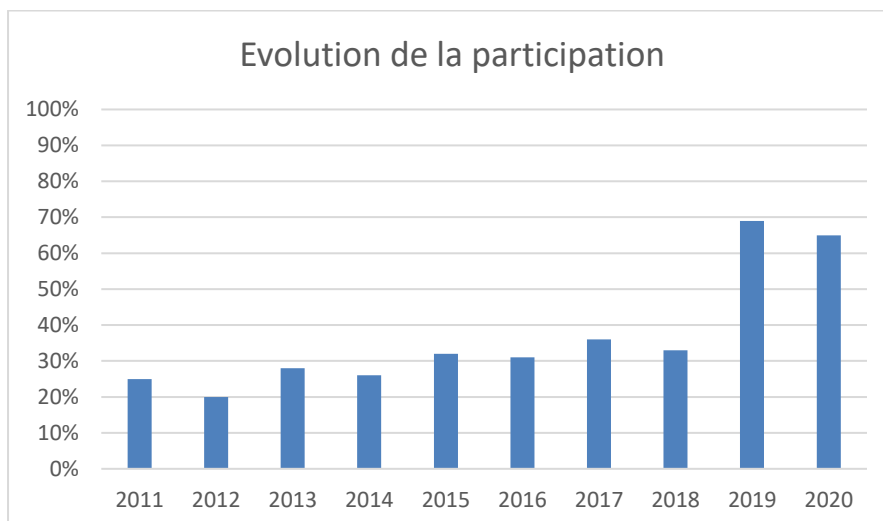
1	INSTALLATION DU CONSEIL D'ECOLE	1
1.1	Résultats des élections :	1
1.2	Vote du règlement intérieur de l'école :	2
2	BILAN FINANCIER 2019-2020.....	3
3	LE PROTOCOLE SANITAIRE ET SES EVOLUTIONS.....	5
4	LA COMMUNICATION ECOLE /FAMILLE VIA BENEYLU	6
5	EFFECTIFS ET REPARTITIONS	7
6	PRESENTATION DES PROJETS PREVUS POUR L'ANNEE 2020/2021	7
6.1	Projets communs :	7
6.2	Projets par classes :	9
7	TRAVAUX	10
8	INVESTISSEMENT :	11
8.1	Investissement mobilier	11
8.2	Investissement informatique	11
8.3	Aménagement cour maternelle	11

1 INSTALLATION DU CONSEIL D'ECOLE

- Choix d'un secrétaire : Mme Frasin
- Lecture de l'ordre du jour

1.1 Résultats des élections :

Nombre d'électeurs inscrits : 295
Nombre de votants : 191
Bulletins blancs et nuls : 18
Suffrages obtenus par la liste : 173
% de participation : 65%



Représentants de parents au conseil d'école :

NOM	Prénom		Nom et classe des enfants scolarisés
TALVAS	Ronan	titulaire	TALVAS Ewan (08 CM2) - TALVAS Brieg (04 CP)
LEVERRIER	Angélique	titulaire	TIRAN Hugo (06 CE2)
LEROY	David	titulaire	LEROY Anaïs (05 CE1) - LEROY Quentin (03 MS GS)
BLIN	Nicolas	titulaire	BLIN Rayan (07 CM1) - BLIN Nael (02 PS2-MS)
TOURAINÉ	Suzel	titulaire	MENTEC--TOURAINÉ Yeltaz (08 CM2)
BUISSON	Maud	titulaire	DENOUAL BUISSON Leandre (05 CE1) - DENOUAL BUISSON Nèle (02 PS2-MS)
RIVIERE	Mathieu	titulaire	RIVIERE Arthur (07 CM1) - RIVIÈRE Zoé (03 MS GS) - RIVIERE Malo (01 PS1-PS2)
FRASLIN	Virginie	titulaire	FRASLIN Nathan (07 CM1)
HAVEL	Gwenola	suppléante	HAVEL William (06 CE2)
MACQUAIRE	Maud	suppléante	MACQUAIRE Timéo (08 CM2) - MACQUAIRE Eloan (05 CE1)

- Composition et compétences du conseil d'école : les textes réglementaires ont été envoyés avec la convocation à la réunion.
- Etablissement des modalités de délibération : vote à main levée à l'unanimité

1.2 Vote du règlement intérieur de l'école :

Modifications proposées :

2. Organisation du temps scolaire et des activités pédagogiques complémentaires									
2.1. Organisation du temps scolaire <table border="1" style="width: 100%;"> <thead> <tr> <th></th> <th>Matin</th> <th>Après-midi</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Maternelle</td> <td>lun, mar, jeu, ven : 8h30 – 11h45, mercredi : 9h-12h</td> <td>lun, mar, jeu, ven : 13h45-15h45</td> </tr> <tr> <td>Elémentaire</td> <td>lun, mar, jeu, ven : 8h30 – 12h, mercredi : 9h-12h</td> <td>lun, mar, jeu, ven : 14h-15h45</td> </tr> </tbody> </table>		Matin	Après-midi	Maternelle	lun, mar, jeu, ven : 8h30 – 11h45, mercredi : 9h-12h	lun, mar, jeu, ven : 13h45-15h45	Elémentaire	lun, mar, jeu, ven : 8h30 – 12h, mercredi : 9h-12h	lun, mar, jeu, ven : 14h-15h45
	Matin	Après-midi							
Maternelle	lun, mar, jeu, ven : 8h30 – 11h45, mercredi : 9h-12h	lun, mar, jeu, ven : 13h45-15h45							
Elémentaire	lun, mar, jeu, ven : 8h30 – 12h, mercredi : 9h-12h	lun, mar, jeu, ven : 14h-15h45							
2.2. Les activités pédagogiques complémentaires Les activités pédagogiques complémentaires sont organisées par groupes restreints d'élèves, le lundi et le jeudi de 16h à 16h45. Organisées sous forme d' ateliers de lecture , elles visent à susciter ou développer chez les élèves le goût de lire, de mieux connaître les livres, à les engager dans la lecture de textes longs, dans des échanges sur les lectures réalisées, ou à encourager leur capacité de lecture à haute voix.									
3. Fréquentation de l'école									
3.1. Dispositions générales Dès l'entrée en petite section (année des 3 ans), les obligations des élèves incluent l'assiduité. Les parents ou responsables légaux sont fortement impliqués dans le respect de cette obligation. Lorsqu'un enfant manque momentanément la classe, les responsables légaux doivent, sans délai, faire connaître au directeur d'école les motifs de cette absence ; celui-ci vérifie la légitimité du motif invoqué. Les seuls motifs réputés									

légitimes sont les suivants : maladie de l'enfant, maladie transmissible ou contagieuse d'un membre de la famille, réunion solennelle de famille, empêchement résultant de situations accidentelles, absence temporaire des personnes responsables lorsque les enfants les suivent, les fêtes religieuses dont les dates sont publiées chaque année dans le BO.

En cas de doute sérieux sur la légitimité d'un motif, le directeur d'école demande aux personnes responsables de l'élève de formuler une demande d'autorisation d'absence, qu'il transmet à l'IA-DASEN sous couvert de l'Inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription.

Les absences répétées, même justifiées, font l'objet d'un dialogue avec les responsables légaux de l'enfant.

Dès la première absence non justifiée, c'est-à-dire à partir de la première heure d'absence sans motif légitime ni excuse valable, des contacts sont établis par l'enseignant de la classe ou le directeur d'école avec les responsables légaux. Lorsque l'enfant a manqué la classe sans motif légitime ni excuse valable au moins quatre demi-journées complètes dans une période d'un mois, une réunion d'équipe éducative est mise en place par le directeur pour établir un dialogue avec les responsables légaux de l'élève. Parallèlement, le directeur d'école transmet sans délai à l'IA-DASEN une 1^{ère} fiche de signalement pour absentéisme qui devra être accompagnée de la copie du compte rendu de l'équipe éducative. Le manquement à l'obligation d'assiduité scolaire est passible pour les responsables légaux de l'enfant de la sanction définie à l'article R.624-7 du code pénal.

Toute absence doit être signalée **par téléphone ou beneylu le matin même avant 8h45 (9h15 le mercredi), ou avant 14h pour une absence l'après-midi.** Afin de s'assurer qu'il n'y a pas eu de problème sur le trajet de l'école, l'enseignant ou le directeur téléphoneront systématiquement au domicile des familles qui n'auraient pas signalé une absence. Toute absence devra être justifiée **par écrit au retour de l'enfant à l'école (un certificat médical n'est plus exigé** sauf dans le cas dans le cas des maladies contagieuses énumérées dans l'arrêté interministériel du 3 mai 1989.).

3.2. Aménagement de l'assiduité scolaire pour les élèves de petite section

L'obligation d'instruction entraîne une obligation d'assiduité durant les horaires de classes. La loi prévoit toutefois que cette obligation puisse être assouplie pour un enfant de petite section d'école maternelle, si les personnes responsables de l'enfant le demandent. Cette demande est faite par écrit (formulaire à demander au directeur) et porte uniquement sur les heures de classe de l'après-midi.

3.3. Dispositions concernant les élèves de toute petite section

L'inscription à l'école maternelle implique l'engagement, pour la famille, d'une fréquentation régulière indispensable pour le développement de la personnalité de l'enfant et pour le préparer à devenir élève. Toutefois, une attention particulière est portée à la prise en compte des rythmes spécifiques adaptés aux élèves de moins de trois ans. Une organisation régulière plus souple peut être convenue avec les parents qui s'engagent à la respecter.

Les modifications proposées n'appellent pas de remarque ou de questions de la part des membres du conseil d'école.

Note du directeur : Le vote ayant été oublié lors de la réunion, il a été réalisé ultérieurement sous forme numérique. Le règlement modifié est approuvé avec 20 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention. Mme Gosselin, n'étant plus enseignante dans l'école, n'a pas participé au vote.

2 BILAN FINANCIER 2019-2020

- **Budget fonctionnement alloué par la municipalité :**
 - pour l'année 2019 : 10 060 € (216 élèves) ;
 - pour l'année 2020 : 9 430 € (198 élèves) ;soit environ 47 € par élève. 40€/élève gérés indépendamment par chaque professeur pour sa classe (matériel scolaire, livres...), le complément est utilisé pour les achats collectifs (papier, matériel d'arts plastiques, matériels particuliers en relation avec les projets collectifs...).
- **Budget investissement variable en fonction des années (informatique, mobilier etc.)**
- Prise en charge par la mairie de
 - la piscine (activité + déplacement)
 - le spectacle de Noël (jusqu'en 2019)
 - 1/4 de la classe transplantée 1 fois tous les 2 ans (subvention coopérative)
 - Subvention pour le fonctionnement de la coopérative.

Budget coopérative scolaire 2019-2020 : présentation du rôle de la coop et de son budget (mairie, amicale et vente école)

	Dépenses	Recettes						Total général
		amicale laïque	participation parents	municipalité	don	Smictom	DAAC	
Subventions		4 200,00 €		1 881,00 €				6081,00
Don association		1 000,00 €						1000,00
Photo scolaire	615,38 €	905,00 €						289,62
Sorties + spectacles	1 096,00 €	500,27 €						-595,73
Classe transplantée	22 737,30 €	4 800,00 €	12 190,00 €	5 684,33 €			-62,97	
Campagn'art	2 094,43 €							-2094,43
Semaine sans écrans	243,02 €							-243,02
ECO-ECOLE	217,29 €					405,00 €		187,71
Projet CM2 A livre Ouvert	1 503,84 €	357,00 €			861,21 €			-285,63
Projets divers	94,11 €							-94,11
Matériel	60,00 €							-60,00
Livres	90,95 €							-90,95
Ressources en ligne	791,68 €							-791,68
Collation maternelle	827,00 €	2 576,00 €						1749,00
Protocole sanitaire	480,25 €							-480,25
Cotisations OCCE	398,75 €							-398,75
Assurance	48,75 €							-48,75
Frais bancaires	66,74 €							-66,74
2018/2019	687,50 €							-687,50
Total recettes	35 359,81 €	9 000,00 €	16 528,27 €	7 565,33 €	1 000,00 €	405,00 €	861,21 €	
Total dépenses	32 052,99 €							3 306,82 €

Collation maternelle : un avoir de 15€ est proposé aux familles pour l'année 2020-2021 en raison de l'absence de collation à partir du mois de mars.

Evolution de la situation du compte de la coopérative scolaire :

	situation au 1/09	recettes	dépenses	résultat
2004-2005	842,89 €	12 824,34 €	11 419,91 €	1 404,43 €
2005-2006	2 247,32 €	26 358,87 €	26 026,68 €	332,19 €
2006-2007	2 579,51 €	11 974,69 €	14 169,64 €	-2 194,95 €
2007-2008	384,56 €	31 572,22 €	28 656,67 €	2 915,55 €
2008-2009	3 300,11 €	18 812,40 €	19 416,15 €	-603,75 €
2009-2010	2 696,36 €	38 327,97 €	36 530,81 €	1 797,16 €
2010-2011	4 493,52 €	16 203,78 €	14 291,13 €	1 912,65 €
2011-2012	6 406,17 €	37 492,38 €	39 978,18 €	-2 485,80 €
2012-2013	3 920,37 €	13 441,21 €	13 443,32 €	-2,11 €
2013-2014	3 918,26 €	42 079,30 €	43 371,31 €	-1 292,01 €
2014-2015	2 626,25 €	19 124,20 €	17 474,04 €	1 650,16 €
2015-2016	4 276,41 €	45 623,45 €	48 998,21 €	-3 374,76 €
2016-2017	901,65 €	23 140,00 €	21 344,24 €	1 795,76 €
2017-2018	2 697,41 €	45 290,97 €	46 548,20 €	-1 257,23
2018-2019	1 440,18 €	18 863,62 €	17 541,43 €	1 322,19
2019-2020	2 762,37 €	35 359,81 €	32 052,99 €	3 306,82
2020-2021	6 069,19 €			

(déduire les 15€ d'avoir par mater pour collation)

Moins de dépenses en 2019-2020 (en dehors de la classe de neige) en raison de la crise sanitaire qui a limité les projets de fin d'année (sorties, spectacles à Liffré, spectacle de fin d'année).

La collation de maternelle ayant été interrompue à partir du mois de mars, un avoir de 15€ est proposé aux parents dont les enfants étaient en maternelle l'année dernière (déduit de la somme demandée pour la collation en maternelle ou les sorties en CP).

3 LE PROTOCOLE SANITAIRE ET SES EVOLUTIONS

A l'école Paul-Emile Victor, nous avons décidé de maintenir un certain nombre de mesures en vigueur avant les vacances d'été, en prévision de ce renforcement : le non-brassage des groupes, l'aménagement des récréations, les entrées différenciées suivant les classes. Ainsi, les élèves n'auront pas à se réadapter à ces contraintes.

RENTREE DE SEPTEMBRE 2020	AJOUTS RENTREE DE NOVEMBRE 2020
<p>L'ARRIVEE A L'ECOLE</p> <p>Les parents remettent les enfants à la personne responsable (enseignant/ATSEM/animateur) à la porte d'entrée et ne rentrent pas dans le bâtiment. Ce moment doit être bref et ne permet pas d'échanges entre les parents et l'adulte responsable de l'accueil. Exceptionnellement, le jour de la rentrée, les parents des enfants de TPS et PS nouvellement scolarisés pourront accompagner leur enfant jusque dans la classe, en portant un masque et en se désinfectant les mains à l'entrée.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Entrée TPS-PS : portail – accueil à la porte du hall PS (en passant par la cour) - Entrée PS-MS : portes principales - Entrée MS-GS : porte couloir face au skatepark - Entrées CM1 et CM2 : portes des classes côté stade - Entrée CP-CE1-CE2 : petit portail (puis entrée directe en classe sauf pour les élèves de l'enseignant de service) 	

<p>LE PORT DU MASQUE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tous les adultes présents portent un masque. - Les enfants ne portent pas de masque. 	<p>Port du masque pour les élèves à partir du CP, en extérieur comme en intérieur (sauf lors de la prise des repas, de la pratique sportive ou des classes orchestres).</p>
<p>LA DISTANCIATION SOCIALE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dans les classes élémentaires, les tables sont disposées de façon à maintenir la plus grande distance entre les élèves. - Dans les espaces extérieurs, la distanciation physique ne s'applique pas. - Les différentes classes ne se réunissent pas ou ne se croisent pas, y compris pendant les récréations (horaires décalés ou zones délimitées par classe dans la cour). 	
<p>LE LAVAGE DES MAINS</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les élèves se lavent les mains, a minima à l'arrivée dans l'établissement, avant le repas, après être allé aux toilettes. - Les élèves doivent se laver les mains dès l'arrivée à la maison. 	<p>Lavage des mains avant et après la récréation.</p>
<p>QUE SE PASSE-T-IL SI UN ELEVE PRESENTE DES SYMPTOMES ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'élève est isolé avec un masque sous la surveillance d'un adulte qui porte également un masque. Les parents sont rapidement contactés par l'école ou l'établissement qui les invite à se rapprocher de leur médecin avant tout retour en classe. 	
<p>APRES LA CLASSE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le nettoyage des sols, des grandes surfaces ainsi que des surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves et personnels (tables, bureaux) est réalisé au minimum une fois par jour. - Les locaux sont aérés au minimum toutes les 3 heures pendant au moins 15 minutes. 	<p>Les locaux sont aérés au minimum toutes les 2 heures pendant au moins 15 minutes.</p>
<p>L'entrée des parents dans l'école est limitée aux réunions (sans enfants) ou rendez-vous individuels.</p>	

Des masques inclusifs (transparents) ont été commandés pour les enseignantes de maternelle et sont en cours de livraison.
(Note du directeur : les masques sont arrivés le 20 novembre).

4 LA COMMUNICATION ECOLE / FAMILLE VIA BENEYLU

Il a été décidé cette année de remplacer l'ancien cahier de liaison par une communication entièrement numérique via beneylu, pour différentes raisons :

- Poursuite de ce mode de communication qui avait été mis en place avait été « forcée » par le confinement
- Intérêt environnemental : moins de papier
- Gain de temps au profit des apprentissages (photocopies, distribution des papiers dans les classes, collage des mots dans les cahiers puis vérification)
- Les élèves ne sont plus responsables de la bonne remise des informations aux parents ou aux enseignants.

Trois outils sont utilisés par l'école :

- Le carnet de liaison de l'école dans lequel le directeur dépose des messages à l'attention de tous les parents de l'école
- Le carnet de liaison de la classe dans lequel l'enseignant dépose des messages à l'attention de tous les parents de la classe
- La messagerie, qui permet les échanges entre une famille et l'enseignant ou le directeur.

Cela a nécessité un temps d'adaptation que la majorité des familles a réussi. Il reste cependant des familles qui ne regardent pas les messages régulièrement malgré le système de notifications qui permet d'être informé par mail de la présence de messages dans la messagerie ou dans le cahier de liaison.

Il est rappelé que la lecture sans délai des messages est obligatoire et que les mots du carnet de liaison doivent impérativement être signés (comme c'était le cas auparavant avec l'ancien cahier de liaison).

Un système complémentaire sur la base d'envoi de SMS pourrait être étudié pour les envois très urgents (une piste est possible via Bénély).

5 EFFECTIFS ET REPARTITIONS

NOM Prénom enseignants/ATSEM	TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	Total Classes
Classe 1 – TPS/PS : Corinne GUIBERT / ATSEM : Gwenaëlle JAM	2	21								23
Classe 2 – PS/MS : Katell SEVIN-RENAULT / ATSEM : Chrystèle LEBON		8	19							27
Classe 3 – GS : Florence LAISNEY / ATSEM : Vanessa FRIN			6	24						30
Classe 4 - CP : Sophie RIGOLLE					23					23
Classe 5 - CE1 : Isabelle LATTAY (périodes 2 et 3 : mi-temps complété par Cindy PINEL)						25				25
Classe 6 - CE2 : Ronan AMOROS							28			28
Classe 7 - CM1 : Bertrand HUBERT								27		27
Classe 8 - CM2 : Mathieu BRISSON (lun, mar, ven), Eloïse MASSON (merc, jeu)									19	19
	2	29	25	24	23	25	28	27	19	202

Maternelles : classes à double niveau le matin. L'après-midi, les élèves sont réunis par classe d'âge (GS avec Florence, MS avec Maïté puis Katell, TPS-PS avec Corinne).

4 TPS attendus en janvier 2021.

6 PRESENTATION DES PROJETS PREVUS POUR L'ANNEE 2020/2021

6.1 Projets communs :

- **Semaine sans écran** : le projet aurait dû avoir lieu en septembre octobre. Il est reporté à l'année prochaine (en raison des contraintes sanitaires qui ne permettent pas le prêt de jeu, la vente de livres, les animations à l'école etc.)
- **Silence ! on lit** : pratique quotidienne, de la moyenne section au CM2, avec des aménagements pour les maternelles.
- **Médiathèque** : des accueils de classe vont être à nouveau proposés suite à l'arrivée de la nouvelle médiathécaire. Une rencontre avec l'autrice Delphine Chedru est prévue pour les GS et CP dans le cadre des animations proposées par le réseau des médiathèques.
- **Campagn'art** : artiste invitée : Hilary Galbreath
 - 22 septembre : accueil de l'équipe enseignante par l'artiste dans son atelier pour une première rencontre
 - 5 et 6 novembre 2020 : rencontre de chaque classe avec l'artiste et ses œuvres
 - Novembre à février : travail de chaque classe sur son propre projet inspiré par le travail de l'artiste
 - 6-7-8 (+ 14-15 ?) janvier 2021 : résidence ; l'artiste réalise une ou des œuvres dans l'école et reçoit dans « l'atelier temporaire » chaque classe qui assiste au processus de création. La durée de la résidence dépendra de l'obtention ou non de la subvention de la DAAC.
 - vendredi 12 mars 2021, 18h : vernissage de l'exposition organisé par les élèves
 - Du 9 au 25 mars : exposition ouverte au public.

Dépenses		Recettes	
Matériel plastique et vidéo, préparation de l'exposition, vernissage	500 €	Coopérative scolaire (dont participation municipalité et Amicale Laïque)	1760 €
Intervention de l'artiste auprès des élèves : 36 Heures pour 9 classes	2160 €	Subvention DAAC (dossier de demande en attente de validation).	1000 €
Visite CM Hub-hug	100 €		
Total	2760 €	Total	2760 €

(Note du directeur : la demande de subvention à la DAAC a été acceptée, mais à hauteur de 425€).

- **Spectacles centres culturels de Liffré :**

Classe de PS-MS et MS-GS : **Mes nouvelles chaussures** le 10 décembre (spectacle annulé par la Compagnie)

Classe MS-GSPS et TPS : **Soon** le 31 mars

Elémentaires : **Naïkö** le 18 novembre : annulé

- **Chorale** : sa reprise n'est pas compatible avec le non-brassage des classes.
- **Spectacle de fin d'année** : dépendra de la possibilité ou non de reprendre la chorale. Si cela est possible, il est envisagé de reprendre les deux pièces commencées l'année dernière (dont la deuxième avait été écrite par les élémentaires).
- **Piscine** : Le pallier 1 doit être obligatoirement validé à l'issue du cycle. Les élèves n'ayant pas validé le pallier 1 à l'issue du cycle doivent poursuivre les séances. à la fin du CE2 : les élèves doivent savoir nager 15 m, passer sous une frite, se stabiliser
1^{er} trimestre : CE1-CE2 (+ **CM1 n'ayant pas obtenu le pallier 1 l'année dernière**).
2^e trimestre : CP (+ **CE2 n'ayant pas obtenu le pallier 1**)
- **Course contre la faim** (toutes les classes d'élémentaire) : Vendredi 21 mai 2020. Après une séance de sensibilisation des élèves au problème de la faim dans le monde animée par un intervenant d'Action contre la Faim, chaque élève part à la recherche de parrains qui lui promettent un don par kilomètre parcouru le jour de la course.
Résultat 2019 : 4200€ versés à Action contre la faim.
- **ECO'ECOLE** :
En 2019-2020, les élèves ont travaillé sur la thématique de l'eau :
 - Dans le cadre des cours de sciences
 - Dans le cadre de la préparation du spectacle et de son écriture pour les élémentaires
 - Dans le cadre du projet de rencontre avec les scientifiques du CNRS pour les CM
Le premier Eco-conseil a eu lieu le 16 janvier.

Le projet a été ralenti en raison du contexte sanitaire, mais se poursuit cette année, en particulier en CM.

De nouveaux délégués de CM1 doivent être élus pour le prochain Eco-conseil. L'équipe envisage de le réunir en comité restreint (éco-délégués + enseignants).

Le dossier de labellisation doit être déposé au mois de mai.

6.2 Projets par classes :

REALISE - EN COURS - A VENIR	DATE (S)	TPS-PS	PS-MS	MS-GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
sortie près de l'école pour observer la nature aux différentes saisons	novembre-mars								
médiathèque	?????								
aquarium-terrarium dans la classe									
sortie de fin d'année à définir	mai ou juin								
liaison GS/CP (lettres...)	année								
1 séance piscine (juillet) découverte									
enregistrer le menu cantine sur Beneylu									
Sortie à la ferme	mardi 13 octobre								
Tea time	période 5								
Permis piéton	périodes 2 à 5								
Programmation informatique	périodes 3 et 4 ???								
Maquette de la classe	période 2 et 3								
La Bintinais (animation sur l'arbre CE1 et les dents CP)	?????								
Journal de classe	période 5								
Sortie en forêt	mardi 13 octobre								
Sortie vélo	période 5								
Projet développement durable en partenariat avec le CNRS (via M. Houet)	1er trimestre								
Parcours découverte Opéra	????								
Mini séjour vélo-kayak-camping 2 nuits à Feins	1-2-3 juillet								
Passage du permis-vélo avec la piste routière	10-déc								
Feuilleton des Incos	Périodes 2 et 3								
Classe harmonica	année								
Visite du collège	Juin								
ECO'ECOLE	année								
Spectacles centre culturel Liffré									
Course contre la faim	21-mai								
Semaine sans écran	????								
Prix des incorruptibles	année								
Silence, on lit ! (en cours)	année		MS						
Projet campagn'art	périodes 2 et 3								
Chorale	????								
Spectacle de fin d'année	????								

7 TRAVAUX

ELEMENTAIRE	Néons à vérifier
Cour	
Sanitaires	
Hall / couloir	
salle info/BCD	
classe CM1	
Classe Terre Adélie	Installer un store vénitien sur l'unique fenêtre du mur orienté au sud, dont le volet doit être fermé toute la matinée quand il y a du soleil car les élèves ont le soleil dans les yeux. Le syphon de l'évier fuit
Classe Bora Bora	
Classe Groenland	Volet de la porte extérieure (issue de secours) ne s'ouvre pas (problème survenu et signalé aux services techniques le 12 novembre)
Classe Laponie	
Préfa	

maternelle	Néons à vérifier
Cour	Vérifier la fixation des ardoises (<i>note du directeur : effectué pendant les vacances de la Toussaint</i>)
Sanitaires MS GS	
hall / couloir MS GS	Néon à changer (entrée GS)
Tisanerie	
Bureau	
Classe GS (côté parking)	
Classe MS (côté cour)	Problème électrique de l'éclairage (erreur de l'électricien toujours pas réparée)
couloir	
Salle motricité	<ul style="list-style-type: none"> - Volet bloqué - Trous dans le mur - Rideaux à changer
Hall PS	Vitre fêlée-porte accès cour dangereuse
Classe PS	Installer un porte-manteau (emplacement entre les 2 placards)
Dortoir	
Sanitaires PS	<ul style="list-style-type: none"> - Toilettes bouchées - Changer l'éclairage avec des ampoules plus fortes - Réparer le distributeur de papier et en installer un autre (côté baignoire)
Salle garderie	
Salle RASED	

8 INVESTISSEMENT :

8.1 Investissement mobilier

- Le directeur interroge la municipalité sur la commande de mobilier qui avait été validée pour 2019 (ancienne municipalité). La municipalité informera rapidement l'école de ce qui est possible dans un premier temps. L'école fournira un ordre de priorité.

8.2 Investissement informatique

- Nous sommes en attente de la réponse concernant la demande de subvention de l'Etat dans le cadre du projet ENIR (projet d'équipement informatique de 14 000€, pris en charge à 50% par l'Etat, 50% par la commune).

8.3 Aménagement cour maternelle

- La structure devenue dangereuse a été démontée cet été.
- Le directeur interroge la municipalité sur l'aménagement et l'équipement de la cour et ce qui est possible parmi les propositions faites par l'équipe enseignante. La municipalité informera rapidement l'école de ce qui est possible dans un premier temps en tenant compte de l'ordre de priorité qui a été fourni par l'école.

La secrétaire, Mme Fraslin

Le directeur, M. BRISSON